

Ensemble, exigeons une société juste et fraternelle

Nous ne voulons pas d'une société raciste

« Nous ne voulons pas d'une société raciste. Ensemble, construisons la société dans laquelle nous voulons vivre, une société de tous les droits pour toutes et tous, une société de solidarité, de fraternité, de justice, et de respect des libertés ».

Cette déclaration commune de 12 organisations associatives et syndicales, faite à l'occasion de la Journée internationale des migrants du 18 décembre 2024, est plus que jamais d'actualité face aux attaques renouvelées contre les personnes étrangères avec ou sans papier, d'origine étrangère ou présentées comme telles.

Nous voulons, pour nous comme pour nos voisin-e-s, collègues de bureau, d'atelier, nos camarades d'amphi, pour notre médecin, notre boulangère, pour la copine ou le copain de classe de nos enfants... une réelle égalité des droits.

Nous ne concevons pas la société autrement que dans la fraternité qui est marquée sur le fronton des édifices publics, aux côtés de la liberté et de l'égalité. Nous ne concevons pas la société autrement que rassemblée par l'accès effectif à tous les droits, pour toutes et tous.

Les comportements racistes et xénophobes sont le quotidien pour tant de personnes aujourd'hui, du fait de leur origine, de leur couleur de peau, de leur religion. Les actes violents se multiplient, faisant vivre dans la peur, la souffrance, l'injustice d'un quotidien de discriminations.

Le quotidien, ce sont aussi les discours de haine désinhibés, les propos mensongers de responsables politiques et de médias contrôlés par des acteurs économiques dispo-

sant de moyens considérables, qui stigmatisent des populations et des quartiers et manipulent les chiffres.

La circulaire Retailleau s'inscrit pleinement dans cette approche, repoussant les personnes sans-papiers dans la clandestinité et la surexploitation dans l'emploi, imposant un durcissement des conditions de la régularisation de leur droit au séjour, et ouvrant des possibilités supplémentaires d'expulsions.

Le même ministre ainsi que des médias d'extrême droite s'en prennent aux associations et syndicats qui soutiennent les personnes étrangères, mettant en péril leur rôle crucial pour la démocratie, l'État de droit et l'inclusion sociale.

Le Premier ministre lui-même reprend les formulations stigmatisantes de l'extrême droite, faisant des personnes d'origine étrangère les boucs émissaires de tous les maux la société.

Ces discours publics, allant jusqu'à remettre en cause le droit du sol, cherchent à nous opposer les un-e-s aux autres alors que nous partageons les mêmes aspirations au bien-être, à la justice économique et sociale, et à l'égalité des droits. L'absence d'accès aux droits des uns n'a jamais donné plus de droits à d'autres !

Toutes et tous ensemble, agissons uni-e-s pour un autre projet de société, humaniste, solidaire et égalitaire.

Nous ne voulons pas d'enfants ni d'adolescents à la rue

Il y a urgence à agir !

La situation actuelle concernant les enfants et adolescent-es à la rue est catastrophique.

Dès la rentrée 2024, le collectif Pas d'enfant à la rue a continué de se mobiliser face au nombre d'enfants scolarisés plongés avec leurs familles dans la détresse. Il a demandé à M. le préfet d'Indre et Loire d'organiser les conditions de mise à l'abri de toutes ces personnes.

Ce sont des citoyens et citoyennes qui pallient régulièrement les manquements des pouvoirs publics. Ces derniers abandonnent des familles avec enfants à la rue - faute de places en CADA, faute de places suffisantes au 115. Face à cette violence institutionnelle, le collectif mène des actions visant à rendre visible la situation (intervention lors du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2024), à interpeller l'État (mobilisation devant la préfecture le 28 septembre suivant et entrevue avec M. Luquet secrétaire général de la préfecture), à organiser eux-mêmes la mise à l'abri d'adultes et d'enfants en situation de grande précarité. Rappelons que pendant les congés de la Toussaint, c'est grâce à la solidarité citoyenne que 13 familles (52 personnes dont 33 enfants) ont pu être hébergées soit au gymnase Jules Ferry mis à la disposition par la Mairie de Tours, soit à l'hôtel grâce à des dons.

Le 5 novembre, malgré l'ouverture du CTRO (Centre Technique Régional Omnisports) qui a pu accueillir 60 personnes, 7 familles dont 19 enfants demeuraient sans solution aucune.

Dernièrement, pendant les vacances scolaires d'hiver, de nombreuses associations tourangelles qui viennent en aide aux plus fragiles ont dénombré une quinzaine d'enfants et d'adolescents sans solution d'hébergement les mardis 11 et 18 février (jours de turnover du 115).

Depuis jeudi 27 février, l'ASFT* occupe une salle paroissiale et a obtenu l'accord, le 3 mars, des autorités religieuses.

Les organisations syndicales et la FCPE37, une fois de plus, dénoncent une situation qui, du fait du désengagement des pouvoirs publics, a pour conséquence d'abandonner des enfants et des adolescents à la rue au mépris de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.

Ces enfants et adolescent-es sont nos élèves : nous ne pouvons nous résoudre à ce que ces dernier-es n'aient aucun toit pour vivre alors même que le Code de l'Éducation stipule que l'Éducation Nationale « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » et « veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

Il n'est pas concevable d'inscrire dans

la loi que chaque enfant a droit à l'éducation et de ne pas lui assurer des conditions élémentaires de vie matérielle.

Par ailleurs, la solidarité ne peut continuer à pallier les manquements des pouvoirs publics (État, Conseil Départemental...) Lors d'un CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) de novembre, nous nous étions déjà adressés à monsieur le directeur académique, monsieur le préfet, monsieur le vice-président du CD 37 dans l'attente de propositions concrètes.

C'est avec gravité que nous réitérons notre alerte : Nous vous demandons de prendre de toute urgence des mesures pérennes d'accueil afin qu'aucun-e enfant ou adolescent-e ne soit abandonné à la rue.

Nous savons que des solutions existent.

Nous nous adressons en particulier aux parlementaires pour que des décisions concrètes soient prises rapidement : c'est une question de respect de la dignité humaine !

*Accueil Sans Frontières en Touraine (Chrétiens Migrants, RESF 37, La Table de Jeanne Marie, Utopia56 Tours, Collectif Pas d'Enfant à la Rue, Naya, Emmaüs 100 pour un 37, Collectif de soutien aux migrants de Saint Pierre des Corps, ...)

source : communiqué collectif de la FCPE 37, CGT Éducation, FSU, UNS, FO et Sud Éducatifs 37

Nous ne voulons pas de la double discrimination des femmes étrangères

Le 8 mars, journée Internationale des droits des femmes a été l'occasion de rappeler une vérité élémentaire : Les femmes migrantes présentes en France ne demandent qu'à vivre dignement, en occupant un emploi qui leur permettra de se loger et de mener une vie paisible, en toute autonomie.

Mais pour le ministre de l'Intérieur, et a fortiori le gouvernement, cette requête est tout à fait inacceptable.

Comme si la loi asile et immigration de 2024, l'une des plus restrictives jamais adoptée, ne suffisait plus pour durcir la vie des femmes migrantes, la circulaire Retailleau vient d'être mise en application.

Désormais, la régularisation via l'exercice d'un emploi faisant partie de la liste officielle des métiers en tension devient LA norme, aux dépens d'une régularisation qui serait rendue possible par l'exercice de tout

type d'activité professionnelle. Ce nouveau texte va une fois de plus fragiliser le quotidien des femmes migrantes. Surreprésentées dans des métiers pourvus sans passer par France Travail, peu rémunérateurs et parfois non déclarés (assistantes auprès d'enfants, par exemple), la situation particulière des travailleuses sans-papiers n'est pas appréhendée par les textes de loi.

Par ailleurs, la voie de régularisation

par les métiers en tension reste précaire (parce qu'elle débouche sur une carte de séjour qui n'est que temporaire ou valable qu'un an), est expérimentale puisque qu'elle prend fin en décembre 2026 et cynique car la loi asile et immigration de 2024 est venue alourdir les sanctions réservées aux employeurs en cas d'emploi de personnes étrangères sans autorisation de travail.

Déjà doublement discriminées en tant que femmes et en tant qu'étrangères, sans possibilité de faire valoir ni leurs droits ni leurs diplômes, les femmes migrantes risquent de subir encore plus de situations d'exploitation.

Les mesures injustes et dangereuses contenues dans la circulaire Retailleau ne s'arrêtent pas là.

Pour être régularisées, les personnes étrangères devront entre autres justifier de 7 ans de présence sur le territoire français contre 5 ou 3 ans auparavant. 7 ans d'instabilité au

cours desquels elles ne pourront bénéficier d'aucun statut, d'aucune protection sociale, d'un accès très restreint à leurs droits. 7 ans au cours desquels celles qui sont contraintes d'occuper un emploi non déclaré vivront la peur au ventre. 7 ans de vie dans un contexte de politique d'exclusion pour prouver leur insertion en France. Pour être régularisées, les personnes étrangères devront justifier d'une maîtrise de la langue française qui ne se cantonne plus à l'oralité, comme c'était le cas jusqu'à présent. Cette approche restrictive qui évalue le niveau d'intégration à l'aune d'un diplôme français ou d'une certification linguistique est défavorable aux femmes étrangères. Ces dernières ont, systématiquement, des possibilités réduites de suivre des cours, lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales, vivent en vase clos ou sous emprise. Sans compter le manque de temps à consacrer à l'apprentissage car elles s'occupent

davantage de leurs enfants.

Le Gouvernement appelle cela « des mesures d'intégration ». Nous appelons ça une politique de répression est de déshumanisation. Ce texte participe au renforcement de la machine à bannir et à expulser les personnes étrangères, et en particulier les femmes. Il faut d'urgence cesser cette escalade xénophobe, qui ne vise qu'à stigmatiser, suspecter et précariser.

Il faut nous mobiliser pour porter des revendications claires et fermes :

> Permettre à toutes les femmes migrantes de travailler dans des conditions dignes et ainsi lutter contre les situations d'exploitation.

> Faciliter les équivalences de diplômes et mettre fin à la non-égalité entre femmes et hommes.

> Exiger une régularisation large et durable des personnes sans papiers.

source : La Cimade, mars 2025

Nous ne voulons pas de la loi Immigration de Darmanin

Le 26 janvier 2024, une nouvelle loi immigration était promulguée après de longues discussions au sein du Parlement et malgré les alertes des différents acteurs de terrain sur les conséquences que ces textes allaient avoir pour des milliers de personnes.

Un an plus tard, nous continuons d'appeler à la suppression de cette loi qui bafoue de nombreux droits fondamentaux et entretient un système de fabrique de la précarité.

En France, le nombre d'OQTF délivrées par les préfectures ne cesse d'augmenter. Avec plus de 130 000 arrêtés délivrés chaque année, la France est de loin le pays européen prononçant le plus grand nombre de mesures d'éloignement ; pour autant, elle n'expulse jusqu'ici pas plus que les autres pays.

L'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) est une mesure

administrative d'éloignement qui peut être établie en cas de refus de titre de séjour, à la suite d'une interpellation si la personne est en situation irrégulière, et dans certains cas, à la suite d'une infraction pénale ayant abouti à une peine assortie d'une annulation du titre de séjour. Si une personne, avec une OQTF en cours, se refait contrôler sur le territoire français, elle peut être enfermée en CRA (Centre de Retention Administrative) puis expulsée par les autorités.

Pour renvoyer une personne dans son pays d'origine, il faut obtenir une autorisation du consulat concerné, ce qui n'est pas automatique. De nombreuses demandes restent sans réponse, ou sont refusées, et l'expulsion n'a pas lieu. La personne est libérée après plusieurs semaines, voire des mois, d'enfermement.

La durée moyenne d'enfermement a doublé en quatre ans, et Bruno Retailleau, actuel ministre de l'Intérieur, a déjà mentionné son intention de la rallonger.

La loi immigration 2024 a banalisé cette politique de privation de liberté en instrumentalisant et en détournant le motif de "menace à l'ordre public" qui n'a pas de définition juridique et est donc utilisé à titre préventif pour refuser le droit au séjour et systématiser l'enfermement.

La notion de "trouble à l'ordre public" est donc un prétexte pour les préfectures de ne pas avoir à constater des faits et de l'utiliser à titre préventif, induisant ainsi que les personnes étrangères seraient une menace dont il faudrait se prémunir. Si par le passé, les personnes pouvaient déposer une nouvelle

demande de titre de séjour lorsque leur situation avait évolué, la nouvelle loi immigration empêche maintenant cette possibilité. En effet, elle systématise la délivrance d'une OQTF en cas de refus de titre de séjour, ce qui, cela même, constituera une raison de refus lors d'une future demande.

Ainsi, faire une nouvelle demande de régularisation, même avec un dossier parfait - plusieurs années sur le territoire, des études, une promesse d'embauche, une famille - représente désormais un risque et maintient les personnes en situation de précarité

administrative et sociale dont il est très difficile de se sortir.

Enfin, la nouvelle loi a durci les critères d'obtention de titre de séjour (présence sur le territoire plus longue, examen de français plus difficile) et récemment le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau est également revenu sur la circulaire Valls qui permettait des admissions exceptionnelles au séjour dans certaines situations.

En parallèle, le nouveau budget 2025 du gouvernement supprime 6500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile, alors que les

dispositifs d'hébergements d'urgence sont saturés.

Ces choix politiques fabriquent la précarité et stigmatisent les personnes étrangères.

Pourtant, une politique d'intégration et d'accueil est possible et des solutions existent, comme la réquisition des bâtiments vides et l'accès au marché du travail dès le dépôt d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour. En attendant, aux côtés de nombreuses autres associations, nous continuerons de pallier autant que possible aux manquements de l'État.

source : Utopia 56, février 2025

Nous ne voulons pas entendre parler de submersion ou de grand remplacement

En 2021, 84 000 demandes d'asile, dont 20% pour des enfants, étaient déposées en procédure normale en France. Depuis 2022, elles sont en moyenne de 108 000 et en 2024, selon les constats de Chrétiens-Migrants, elles concernaient 70% d'adultes (dont 42% de femmes seules, 47,1% d'hommes seuls et 10,9% de couples) et 30% d'enfants. Sur ces 108 000 personnes, 75 600

peuvent répondre aux besoins de travailleurs étrangers pour l'économie – évalués à 150 000 par an par le Patronat et confirmés par Eric Lombard, ministre de l'Économie – et 32 400 enfants peuvent compenser en partie la baisse continue de la natalité en France.

Le taux d'exécution des OQTF qui était de 12% en 2018-2019, s'est stabilisé les trois années suivantes entre

6 et 6,9%, avant d'augmenter en 2024 pour atteindre 14,3%. Selon l'OFFI, sur les 140 000 OQTF prononcées, 20 000 ont été effectivement exécutées.

Les OQTF aboutissent à une expulsion dans 23% des cas s'il y a « menace à l'ordre public », 45% si condamnation pénale et seulement 2% pour une personne déboutée de l'asile ou après refus de séjour.

Nous ne voulons pas des camps de rétention

Depuis 2017, le nombre de places de rétention est passé de 1400 à 1869 places. Sur proposition d'Éric Ciotti, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur a fixé un objectif de 3 000 places pour 2027, avec la construction de huit nouveaux camps, en plus des 25 existants, à Goussainville, Dunkerque, Oissel, Dijon, Nantes, Béziers, Aix-Lyons et Mayotte. Cela représente un effort financier de 240 millions d'euros, selon les chiffres communiqués par le ministre de l'Intérieur, début octobre 2023.

En juin de la même année, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté estimait que « les CRA s'apparentent à des prisons. Ce phénomène de « carcéralisation » et les conditions de vie indignes qui y règnent nourrissent un climat de violence dans les nombreux centres ».

Nous ne voulons pas des 33 camps de rétention qui ceignent la France. Nous n'oublions pas à quoi ont servi les 40 camps d'internement construits en Région Centre durant la seconde guerre pour enfermer les juifs, les homosexuels et les communistes.

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 29 avril 2025